

## **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS des 16 et 17 novembre 2016**

### **REPRESENTAIENT L'UNSA**

Guislaine DROIN	EPLEFPA Saintonge	05.46.93.19.66	<a href="mailto:guislaine.droin@educagri.fr">guislaine.droin@educagri.fr</a>
Sylviane LACOMBE	SG/SRH	01.49.55.55.16	<a href="mailto:sylviane.lacombe@agriculture.gouv.fr">sylviane.lacombe@agriculture.gouv.fr</a>
Candida FERREIRA	DDT Cher	02.48.61.54.98	<a href="mailto:candida.ferreira@cher.gouv.fr">candida.ferreira@cher.gouv.fr</a>
Sylvie GARCIA	DDT Vaucluse	04.90.16.21.16	<a href="mailto:sylvie.garcia@vaucluse.gouv.fr">sylvie.garcia@vaucluse.gouv.fr</a>
Christine VALLANTIN	DRAAF Basse Normandie	02.31.24.99.45	<a href="mailto:christine.vallantin@agriculture.gouv.fr">christine.vallantin@agriculture.gouv.fr</a>
Clotilde LABANDEHORE	DDT Creuse	05.55.61.20.33	<a href="mailto:clotilde.labandehore@creuse.gouv.fr">clotilde.labandehore@creuse.gouv.fr</a>
Manuel DEVEAUD	EPLEFPA Saintonge	05.46.93.31.22	<a href="mailto:manuel.deveaud@educagri.fr">manuel.deveaud@educagri.fr</a>
Yolande FISCHER	DDT Bas-Rhin		

### **DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA**

Nous constatons une fois de plus, que l'administration n'a pas respecté les délais d'envoi des documents et notamment les listes d'avancement de grade en classe supérieure et en classe exceptionnelle. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que l'on puisse travailler pour le bien des agents ?

Suite à la dernière CAP de septembre, nous constatons que plusieurs agents ont refusé le bénéfice de leur promotion dans le corps des SA, du fait de la non attractivité financière de la grille de classe normale.

Nous ne pouvons que dénoncer, encore une fois, cette situation pour un corps charnière entre différentes fonctions. Pour beaucoup d'agents, leurs missions vont au-delà de leur cœur de métier : de tâches administratives d'application ou de responsabilités particulières de coordination d'une ou plusieurs équipes.

Or, le salaire étant peu valorisant, les agents recherchent une reconnaissance de leur travail au travers des primes. Le passage au RIFSEEP, amène les SA à s'interroger sur la cotation de leur poste. Au vu des missions exercées, un bon nombre d'entre eux devrait se situer dans la cotation supérieure. Des demandes, dans ce sens, sont réalisées par les directions, mais refusées par les IGAPS représentants de l'administration : enveloppe budgétaire contrainte et pourcentage de répartition à respecter (40 % dans le groupe 3, et maximum 10 % d'agent d'une même structure dans le groupe 1).

Dans certains cas, les structures assuraient un rééquilibrage sur la part résultat. Le passage au CIA pose alors problème, ces agents ne s'y retrouvent pas.

Dans tous les cas, cette situation est inéquitable. Pour un même travail, en fonction des régions et parfois dans une même structure, les cotations sont différentes. Les personnels vont finir par se désengager des missions qui ne correspondent pas à leur rémunération (être classe normale avec des responsabilités non reconnues par une mauvaise classification de l'IFSE : c'est la double peine).

Au final, aucun rapport avec la réalité du terrain : le métier des SA a évolué, les missions de chaque agent aussi, par l'acquisition de l'expérience et de l'expertise, mais leur cotation reste figée.

Le ministère dispose d'une visibilité des fonctions des agents : il est urgent d'avancer sur les cotations des postes par une actualisation des groupes et un engagement auprès des personnels pour que l'IFSE soit en corrélation avec la réalité du terrain.

Enfin, concernant l'enseignement agricole technique, il a été acté par notre ministère l'accès au pass éducation pour l'ensemble des personnels. Les agents attendent cette avancée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pouvez-vous nous confirmer que le calendrier sera tenu ? Nous regrettons toujours la non intégration à ce dispositif de l'Enseignement Supérieur.

## **REPONSES DE L'ADMINISTRATION**

### **Mise en place RIFSEEP**

L'administration reconnaît que la mise en œuvre n'est pas simple. Elle confirme, qu'à situation équivalente, aucun agent ne devrait subir de perte financière. En 2016, chaque secrétaire administratif percevra a minima ce qu'il a perçu en 2015 au titre de la PFR. Pour arriver à ce résultat, l'administration jouera sur le CIA, d'où des variations importantes. C'est le prix à payer pour le maintien de rémunération. En début d'année 2017, un bilan sera fait à partir du retour d'expérience comme s'y était engagé l'administration qui verra s'il y a moyen de faire autrement que de jouer sur le CIA.

### **Regualification**

Le plan de requalification et la mise en place du PPCR font que 9 agents ont dû renoncer au bénéfice de la promotion pour éviter une perte financière. Le changement de corps est la consécration d'une carrière et devoir y renoncer pour une raison de ce type est regrettable. Tout comme d'autres ministères, le MAAF a fait remonter le problème à la DGAFP. Cette dernière sera à nouveau saisie, cas concrets à l'appui, afin qu'une solution interministérielle soit trouvée.

### **Transmission des documents préparatoires à la CAP**

L'administration reconnaît son retard et présente ses excuses.

### **Pass Education**

L'administration n'a pas de réponse à fournir à ce jour.

***Pour info : le PASS Education permet l'entrée gratuite dans les musées nationaux (collections permanentes). Cette mesure, jusqu'à présent réservée aux enseignants, sera étendue à tous les personnels des établissements des EPLEFPA au 1<sup>er</sup> janvier 2017.***

## **DIVERS**

### **RECOURS**

<b>RECOURS</b>	<b>AVIS CAP</b>
DEMANDE DE REVISION DE LA <b>PART RESULTAT 2015</b> DE LA PFR 1 RECOURS	<b>FAVORABLE</b>
DEMANDE DE REVISION DE LA <b>PART FONCTIONS 2015</b> DE LA PFR 4 RECOURS	<b>4 AVIS PARTAGES</b>
<b>ENTRETIEN D'EVALUATION AU TITRE DE 2015</b> 2 RECOURS	<b>2 REPORTS</b>

=====

## Autres points à l'ordre du jour :

- MOBILITES
- INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES SA APRES DETACHEMENT
- ACCUEIL EN DETACHEMENT DANS LE CORPS DE SA
- TABLEAU DE SUIVI DES DEMANDES DE DETACHEMENT DE SA DANS LE CORPS DE TSMA
- TITULARISATION
- AVANCEMENTS AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE AU TITRE DE L'ANNEE 2017
- AVANCEMENTS AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2017

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS  
CONTACTER VOS REPRESENTANTS UNSA**  
(Coordonnées au début du compte-rendu)

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

**OU CONTACTER LA PERMANENCE**

